

Sivos

Dompnac Sablières Saint Mélaney

Compte-rendu du conseil Syndical du 25 juin 2021 à Sablières

Présents: Barbara De Schepper, Carole Lastella, Greta Godaert, Jean Tirelli, Renault Lucy, Pascal Waldschmith

Secrétaire de séance: Greta Godaert

Ordre du jour : - Modification budgétaire

- Participation enfants de communes extérieures
- travaux cour école
- effectifs rentrée 2021-2022
- transport scolaire
- questions diverses

- La discussion de participation financière d'enfants de communes extérieures a été abordé en premier puisque un représentant de la commune de Beaumont était présent pour discuter de la participation financière pour 2 enfants de leur commune inscrits à l'école de Dompnac. Différentes propositions ont été faites, en comparant comment plusieurs communes ont abordé ce sujet dans le passé, en tenant compte des budgets des années passées, etc ... La somme de 1.200€ par enfant par année scolaire a été retenu comme solution cohérente et équitable. (Dans la discussion, une proposition a été faite pour voir avec les autres communes dans la région si cela pourrait devenir un accord général à retenir si la situation se produit dans le futur).

Délibération : pour 6 votes (à l'unanimité)

Barbara annonce que pour l'année scolaire prochaine, une nouvelle directrice/institutrice a été annoncée (Mme Dominique Colona étant en formation l'année scolaire prochaine et Mme Claire Dupré devant retourner à son poste à Joyeuse). Il s'agit de Mme Rebecca Dumand, qui a fait une demande d'affectation à Dompnac, son mari étant nommé au poste de directeur du collège de Joyeuse. Nous nous réjouissons de cette bonne nouvelle !

- Modification budgétaire

ADM : 3,000€ de participation supplémentaire avait été demandée aux communes
La recette de ces 3,000€ a été attribué au budget de la façon suivante :
2,500 € investissement / bâtiments publiques (cour d'école)
500 € entretien et réparations

Délibération : pour 6 votes (à l'unanimité)

- travaux de cour d'école

2 devis ont été obtenus pour estimation des travaux annexes / cour d'école. Seul le Syndicat Intercommunal de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA) ont été retenus car c'est les seuls qui peuvent faire les travaux pendant l'été. La cour d'école n'est pas adaptée pour faire des activités « sport » avec des dénivelés et clapissette/cailloux qui font trébucher / glisser les enfants ce qui cause trop de poussière. Le côté de la cour sous le Tilleul reste en « clapissette » pour que les enfants puissent continuer à y jouer leurs jeux (et parce que la fosse septique s'y trouve dessous).

Les dénivelés seront effacés, il y aura une rampe d'accès au préaux.

Les 2 choix (discutés sur place longuement avec directrice de l'école auparavant) retenus étaient :

1. Variante enrobé (goudron côté préaux, goudron au milieu, clapissette sous tilleul)
4 560,00€
2. Variante enrobé / clapissette (clapissette côté préaux, goudron au milieu, clapissette sous tilleul)
4 230,00€

Après délibération,

vote pour 1. variante enrobé: 4

vote pour 2. Variante enrobé / clapissette : 2

Variante 1. enrobé sera accompli pendant les vacances (juillet/août)

- effectifs rentrée 2021 – 2022

Sablières : 10-12 enfants

St. Mélanie : 9 enfants (inclusif 2 enfants Beaumont)

Dompnac : 1 enfant

6 CM2

3 CM1

3 CE2

2 CE1

3 CP (+1)

1 GS

4 MS (+1)

2 PS

22 (+2)

- transport scolaire

Il faudra sans doute 4 petits bus dont 2 sur Sablières, et 2 sur St. Mélanie.

Le SIVOS rappelle aux parents qu'il faut s'inscrire au plus vite pour le transport scolaire.

- questions diverses

Ménage rentrée scolaire

Le 21 juin, Mr. Kris Schellekens a fait part à la présidente du SIVOS de sa décision de ne pas renouveler son contrat d'agent technique (ménage) l'année prochaine. Le SIVOS ouvrira un appel d'emploi et demande de diffuser le plus possible.

Une discussion animée s'est tenue sur de possibles sanctions disciplinaires, voire licenciement de Mr. Schellekens en vue du fait qu'il était régulièrement accompagné pour faire le ménage, de son épouse (Greta Godaert, déléguée de Sablières au SIVOS) ce qui est contre le règlement et aurait pu entraîner des conséquences graves avec assurances. Mr. Schellekens et Mme Godaert auraient dû être au courant de la réglementation de travail française. Mr. Schellekens finit les dernières semaines de son contrat seul.